



DEMANDE D'AUTORISATION D'AFFICHAGE PUBLICITAIRE TEMPORAIRE

La demande d'autorisation d'affichage publicitaire concerne tous les dispositifs publicitaires temporaires et relatifs au régime de la pré-enseigne temporaire tel que défini à l'article L 581 du code de l'environnement et du Règlement Local de Publicité (RLP) de Neauphle-le-Château consultable via [ce lien](#).

Nom de l'Agence Immobilière ou Entreprise	
Adresse	
N° Siret	
Nom et téléphone du demandeur	
E-mail	

Panneau	
Taille du panneau (<i>conforme au R.L.P</i>)	
Date de l'Affichage	Du au
Date de l'enlèvement	
Localisation de l'affiche (<i>conforme au R.L.P</i>)	

Ce formulaire est à retourner par mail ou courrier au service urbanisme par :

- Mail : urbanisme@neauphle-le-chateau.com -
- Par courrier : Mairie – Service Urbanisme – 2, place aux herbes– 78640 NEAUPHLE-LE-CHATEAU.

Fait à Neauphle-le-Château le

Signature du demandeur

